

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Mai 1873.

Chronique générale.

Le *Times*, qui reçoit assez souvent les confidences des familiers de M. Thiers, contient sur l'élection du 27 avril des appréciations qu'il est utile de connaître, et que l'Agence Havas résume ainsi :

« Le *Times* dit que le vote de dimanche, à Paris, signifie que le temps est venu d'abandonner le système de politique équivoque poursuivi ces deux dernières années. M. Thiers a maintenu, avec une habileté merveilleuse, la balance égale entre les partis rivaux ; mais il faut maintenant que l'un de ces partis se soumette à l'autre et disparaisse, et M. Thiers doit prendre résolument sa place dans le parti vainqueur.

» Le *Times* ajoute que la défaite de M. de Rémusat a été causée par les extravagances des monarchistes et les prétentions de l'Assemblée de Versailles à vouloir disposer perpétuellement des destinées de la France. Si M. Thiers et ses collègues, continue le *Times*, apprennent à avoir confiance dans la cause qu'ils déclarent soutenir, le parti libéral se ralliera énergiquement autour d'eux. »

Ainsi, d'après la feuille anglaise, M. Thiers doit prendre résolument sa place dans le parti vainqueur. C'est la thèse que développe la *République française*, et nous ne serions pas surpris qu'elle eût les suffrages de l'Élysée.

On assure que les députés, membres du comité Carnot, veulent provoquer une réunion de la gauche, avant la rentrée de la Chambre, afin de soumettre à son jugement leur conduite durant la période électorale. C'est une sorte d'absolution que ces députés désabusés veulent demander à leurs collègues.

M. Bamberger, député, vient d'adresser à M. Peyrat, président de l'Union républicaine, une lettre où il déclare qu'il se retire de cette réunion.

M. de Rémusat s'est rendu l'autre matin à l'Élysée et a déposé sa démission entre les mains du Président de la République. M. Thiers a refusé d'accepter cette démission.

On assurait aussi que M. le ministre de l'instruction publique avait offert sa démission à M. Thiers, qui ne l'aurait pas acceptée.

Il paraît que la question d'une convocation extraordinaire de l'Assemblée aurait été agitée par plusieurs membres de la commission de permanence.

La victoire de la démagogie donne de graves inquiétudes au gouvernement.

Les dépêches qui nous arrivent de Londres, de Vienne et de Berlin constatent l'effet désastreux produit dans le monde financier et politique par l'élection de Paris.

On évalue à 4,500,000 le nombre des affiches que les partisans de M. Barodet et de M. Ch. de Rémusat ont fait apposer sur les murs.

On lit dans l'*Eclair* des Landes :

« M. le général Beauchamp a lu, dans la séance de mardi, au conseil général, une proposition développée avec beaucoup de talent et de science, ayant pour objet de substituer la dénomination de département de l'*Adour* à celle de département des *Landes*. L'examen de cette proposition, regardée comme importante, a été renvoyé à la session d'août. »

Dimanche, à l'officine des vieux catholiques de Genève, M. Hyacinthe Loyson, répondant à l'appel qui lui était fait pour la cure de Genève, a déclaré qu'il était missionnaire et qu'il ne pouvait pas accepter. M. Loyson a proposé à la nouvelle communauté un curé, chanoine dans une ville de France, qui est prêt à accepter et dont il a lu la lettre d'adhésion aux principes des vieux catholiques.

Nouvelles extérieures.

BERLIN.

On lit dans le *Journal de Florence* :

« Je suis une femme et je ne puis rien ; mais il me reste des larmes et je les répands avec abondance, priant Dieu de nous éclairer et de détourner de notre grand pays les malheurs qui le menacent. »

» Tel est le sens très-exact, sinon le texte même, d'une lettre que Sa Majesté la reine de Prusse a écrite à un évêque catholique.

» Ce serait caresser une illusion que de croire à la prospérité, à la paix du nouvel empire allemand. Cet empire est sous l'influence des sectes personnifiées par un ambitieux dont la passion ne recule devant aucun excès. De graves complications sortiront évidemment de l'état de choses qui a suivi la guerre de 1870.

» Les paroles de la reine de Prusse contemplent l'avenir, et elles sont très-dignes de remarque. Mais on cite d'autres paroles qui ont trait au présent et qu'aurait dites un des princes aujourd'hui tombés sous le joug prussien :

« Nos victoires de 1870 nous coûtent plus cher que toutes nos défaites du commencement de ce siècle. »

Ces paroles sont bonnes à relever. On peut s'assurer qu'elles ne seront pas trop longtemps à être vérifiées.

On écrit de Hollande que le ministre de la guerre a présenté aux Chambres un projet de loi modifiant les lois du 19 août 1864 et du 22 avril 1864, sur le recrutement de l'armée.

Le but de la loi nouvelle est d'abolir le remplacement et la substitution, et d'adopter le service obligatoire mitigé par le volontariat d'un an.

Le budget de la guerre s'élèvera cette année en Autriche à 98,870,663 florins (244,458,994 francs 75 cent.) — Celui de l'année dernière était seulement de 93 millions 345,675 florins.)

En Bavière, les officiers d'état-major disponibles ont reçu l'ordre de se rendre à Belfort pour lever, avec le plus grand soin, le territoire encore occupé par les troupes allemandes.

ESPAGNE.

Les perquisitions sont de plus en plus en vogue ; les hôtels des particuliers sont l'objet des visites domiciliaires les plus tracassières, sous prétexte qu'ils pourraient cacher des dépôts d'armes.

Le *Drapeau français*, de Perpignan, annonce d'une manière positive que Don Alphonse est dans la province de Lerida, la plus occidentale de la Catalogne. Vich est bloqué par une partie des forces de Saballs ; ce dernier, Angout, Miret, Soula, Valles et Tristany sont en mesure de concentrer en quelques heures dix mille hommes pour se porter sur un point donné.

Actuellement, le gros de l'armée royale est toujours aux environs de Gérone, la dispersion des forces de Saballs annoncée par l'Agence Havas n'était donc qu'une grotesque plaisanterie.

500 hommes du régiment de San-Fernando sont passés aux carlistes.

Ajoutons cette remarque que ces nouvelles sont données par le *Drapeau français* ; que ce journal, depuis le 22 avril, est devenu l'organe accrédité et officiel de S. A. R. l'In-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

(Suite.)

XIII.

SAINT-LAMBERT.

Quand le dîner nous eut réunis comme d'habitude, je m'efforçai de ne rien laisser paraître de la tristesse où m'avait jeté cette conversation ; mais j'étais effrayé maintenant de ma position vis-à-vis de Berthe et de l'affection qu'elle me témoignait, cause probable d'une catastrophe douloureuse entrevue par mon imagination.

Le visage de mes deux cousines avait revêtu cette mélancolie rêveuse qui s'éveille avec un premier amour.

Il y eut, de part et d'autre, une affectueuse réserve ; on parla peu, mais que de choses cependant sous le voile de nos phrases inachevées !

Un incident inattendu me délivra de l'obligation où j'étais de passer la soirée à l'hôtel Langenais : au dessert, un domestique me remit une carte de visite timbrée du nom de Saint-Lambert ; elle portait au verso : « J'ai besoin de toi ce soir. — *Hôtel du Parc.* »

— Voici, dis-je à mes cousines, qui me privera du plaisir de passer la soirée avec vous.

— Ah ! M. de Saint-Lambert ! s'écria Claire, celui que j'ai vu chez lady Blakstone.

— Lui-même, ma cousine.

— Allons, dit Berthe, l'amitié a des devoirs qu'il faut respecter ; nous vous rendons votre liberté.

Je trouvai Saint-Lambert à l'hôtel du Parc, tel que je l'avais laissé à Paris, toujours calme et la lèvre relevée par un sourire sceptique.

A quelque événement sérieux qu'il fût mêlé, je n'ai jamais surpris d'émotion dans cette nature brûlante au-dessous, froide à la surface.

— Que viens-tu faire à Dijon ? lui demandai-je en entrant.

— Rien, me répondit-il ; je passe.

— Pour aller ?...

— En Suisse et en Italie. Et toi ?

— Moi je suis ici pour ce que tu sais.

— Quand te maries-tu.

— Bientôt.

En ce moment, la porte s'ouvrit : c'était Louis Monot.

— Vous allez dîner avec moi, nous dit Saint-Lambert.

— Merci, répondis-je, j'ai dîné.

— Quant à moi, dit Monot, j'accepte sous condition ; n'oublions pas que je suis ici procureur de la République. La tempérance est une vertu forcée de la magistrature.

Saint-Lambert essaya vainement de recommencer avec Monot la scène de la Maison d'or ; le magistrat fut intraitable ; il ne

but que de l'eau rougie et de la tisane de champagne.

— Je veux profiter de l'occasion, dit Louis Monot, pour renouveler à notre ami Robert ma mercuriale de l'autre jour.

Je compris que Monot allait mettre sur le tapis mon histoire avec mes deux cousines ; cette idée me déplut, car la dignité de ces deux jeunes filles devait en souffrir, mais j'ai toujours été faible avec mes amis : Monot me comprit.

— Sois tranquille, dit-il, je serai sérieux. M. de Saint-Lambert, voici ce qui se passe : M^{lle} de Langenais, belle comme Proserpine et riche de deux cent mille francs de rente, est éprise de monsieur son cousin, ici présent. De qui croyez-vous que le cousin s'avise d'être amoureux ? De M^{lle} Claire de Langenais, madone du Titien, mais madone sans fortune. Qu'en dites-vous ?

Saint-Lambert me jeta un regard de commisération sardonique.

— Pauvre Robert ! me dit-il, la province te gâte.

— Non, répondis-je avec humeur, elle

fant Don Alphonse, général en chef de l'armée de Catalogne.

Pendant que la *Gaceta* assure que Lagunero et ses colonnes poursuivent les bandes de Velasco, un télégramme d'Irun, reçu par le *Figaro*, annonce que depuis quarante-huit heures Bilbao est bloqué par les carlistes, sous le commandement des cabecillas Velasco et Valdespina.

La ville ne serait défendue que par une faible garnison régulière et 1,000 volontaires de la liberté. Elle n'a plus de communications avec le reste de l'Espagne que par les bateaux de Santander.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Séance du 25 avril.

QUESTION DES CHEMINS DE FER.

(Suite.)

M. Abellard dépose une proposition écrite, motivée sur la communication tardive des pièces et l'importance de l'affaire, pour demander que toutes les questions relatives à l'adoption ou rejet des chemins de fer départementaux soient renvoyées à la session du mois d'août prochain.

Cette proposition est signée de MM. Abellard, Bury et Roussier.

M. Abellard développe les motifs qui le portent à demander cet ajournement.

Il s'agit d'une question grave qui intéresse tout le département et pour laquelle on ne saurait s'entourer de trop de renseignements. La division du réseau modifie essentiellement tout ce qui s'est fait jusqu'à présent. La situation des trois groupes est tout à fait inégale; il faut peser avec soin tous les motifs qui ont déterminé la commission dans son choix. Ce n'est pas un travail qui puisse se faire dans vingt-quatre heures; il aurait dû être fait, non pas par une commission de dix membres, mais par le conseil général tout entier.

De plus, au point de vue financier qui intéresse tout le département, il était indispensable d'examiner si les propositions faites par d'autres compagnies sans subvention ne devaient pas être préférées.

M. Abellard pense qu'avant de rien terminer on devrait se mettre en rapport avec les compagnies d'Orléans, de l'Ouest, des Charentes, étudier les projets présentés par M. Heusschen; ce n'est qu'après ces négociations et ces études que la question du réseau devrait être résolue; on a bien attendu deux ans, on peut attendre encore trois mois.

M. le président met aux voix la proposition de sursis que présente M. Abellard. Elle est rejetée par le conseil.

M. Benoist dit qu'il a lu, dans le dossier de l'affaire, la lettre de M. le ministre des travaux publics et qu'il n'y a rien vu de précis pour l'exécution de la ligne de Thouars au Mans.

M. de Cambourg, rapporteur, répond que M. le ministre a fait mention de cette ligne dans sa lettre et qu'il se réserve de la

considérer comme ligne d'intérêt général à une des nombreuses compagnies qui la sollicitent. Douze départements demandent l'exécution de cette ligne, leurs délégués ont eu à Paris une réunion à laquelle M. de Cambourg a assisté, il est certain qu'elle sera prochainement concédée.

M. Benoist pense qu'il serait utile d'émettre un vœu pour que le gouvernement donnât satisfaction sur ce point important au désir du département, que plusieurs fois M. le préfet lui a fait connaître.

M. le préfet ne voit aucun inconvénient à ce que ce vœu soit formulé. Il sait par des conférences qui ont eu lieu entre lui et M. le ministre, que cette affaire aura une solution prochaine et que si les compagnies rivales qui demandent la ligne de Thouars au Mans ne peuvent s'entendre, M. le ministre est décidé à concéder à la compagnie de Maine-et-Loire.

Après ces explications, le conseil général émet à l'unanimité le vœu suivant rédigé par M. Chevalier :

« Le conseil général émet le vœu que le décret d'utilité publique pour le réseau non subventionné soit rendu en même temps que celui du premier groupe du réseau subventionné. »

M. Benoist croit devoir reproduire des critiques déjà formulées par lui sur les conditions financières des traités. Le premier groupe du réseau doit recevoir une subvention de 45,000 fr. par kilomètre; le second groupe 30,000 fr., et le troisième 20,000 fr. La moyenne étant de 35,000 fr., cette subvention ne semble pas trop élevée, à la condition que le réseau tout entier sera construit; mais si pour un motif étranger à la compagnie et au département, le premier groupe seul était terminé, la subvention de 45,000 fr. serait trop élevée pour un réseau incomplet. On a dit, pour expliquer ce chiffre de 45,000 fr., que le premier groupe comprenait des travaux extraordinaires, comme la gare d'Angers et le pont sur la Loire; ces travaux ne justifient pas pour M. Benoist l'augmentation de la subvention. La compagnie ne construira la gare d'Angers qu'au fur et à mesure de ses besoins et en proportion de l'importance des chemins exécutés.

Quant au pont sur la Loire, on lui accorde un droit de péage qu'on peut évaluer à vingt mille francs par an et qui, à la fin de la concession, aura presque couvert les frais de construction. On a dit encore que les lignes du premier groupe étaient les plus coûteuses à construire; s'il en est ainsi, il faut ajourner leur construction et ne pas gréver à cause d'elles tout le département. La compagnie des Charentes avait offert, autrefois, de construire quelques-unes de nos lignes avec une subvention kilométrique de 30,000 fr.; il ne faut pas que nous dépassions la moyenne de 35,000 fr. M. Benoist propose de rejeter dans le second groupe, comme trop coûteuse, la ligne du Layon et de renvoyer le traité à la commission pour y insérer une clause d'un remboursement de 40,000 fr. par kilomètre que devrait faire la compagnie, si elle n'exécutait pas le second et le troisième groupe.

M. Gennevraye fait une motion d'ordre. Il demande qu'on discute d'abord le principe de la division du réseau; secondement, le choix des lignes de chaque groupe; puis le traité, et enfin les voies et moyens.

M. de Soland appuie cette proposition et dit qu'à l'ordre il faut joindre la clarté. Il pense qu'en désignant sous le nom de *ligne du Layon*, la ligne d'Angers à la Loire-Inférieure par Beaupreau, M. Benoist pourrait faire naître une équivoque. Il importe d'autant plus de l'éviter, que M. Benoist semble vouloir rendre cette ligne responsable d'une augmentation de 2 millions de subvention, dont la véritable cause est le pont de la Loire et la gare d'Angers. Si la ligne d'Angers à la Loire-Inférieure avait dû supporter cette responsabilité, il aurait fallu l'étendre aux 93 kilomètres qui la composent de Brissac à Montreault et ne pas la restreindre aux 24 kilomètres situés dans la vallée du Layon.

M. de Cambourg dit que M. Benoist se trompe, en prétendant que la gare d'Angers ne doit pas entraîner une dépense considérable; il faudra immédiatement acheter les terrains nécessaires pour la gare tout entière et les remblayer; c'est une affaire d'un million; quant au pont, le péage fût-il de 20,000 fr. par an, ne représenterait pas 4 pour cent du capital employé à sa construction.

M. Mayaud voit de grands inconvénients à prévoir dans le traité la non-exécution du second groupe. La subvention de 45,000 fr. est justifiée par les travaux extraordinaires du premier groupe. L'Etat l'a ainsi apprécié, puisqu'il promet d'en payer sa part.

M. le préfet partage la même opinion; M. Benoist semble oublier que, dans toute affaire, les frais généraux s'atténuent à mesure qu'elle se développe; ces frais sont en grande partie aussi élevés pour 300 kilomètres que pour 400; ces frais devront donc, pendant la construction du premier groupe, peser sur les 482 kilomètres de ce groupe.

Pour la gare d'Angers, les parties essentielles ne peuvent être provisoires; il faudra la faire comme si tout le réseau était construit; la compagnie ne fera pas la faute de s'établir sur des terrains insuffisants, de peur d'être obligée, comme aujourd'hui la compagnie d'Orléans, d'acheter à grand prix des terrains nécessaires au développement de son exploitation. Si la compagnie des Charentes, pour quelques lignes seulement du réseau, se contentait d'une subvention de 30,000 fr., c'est qu'elle est toute formée et que ses frais généraux sont tous faits. La compagnie de Maine-et-Loire a son personnel à créer.

Le pont sur la Loire coûtera au moins 2 millions 500 mille francs; celui de Chalonnes a coûté 3 millions. Il n'y a donc rien d'exagéré dans la subvention du premier groupe. La compagnie recevra moins en réalité sur chaque kilomètre, après prélèvement du prix du pont et de celui de la gare, que pour les autres parties du réseau.

M. Benoist donne lecture de la première partie de sa proposition tendant au rejet dans le 2^e groupe des 24 kilomètres compris entre Faye et Chalonnes.

M. de Soland fait remarquer que cette proposition est inacceptable. On comprendrait une contestation sur la ligne entière d'Angers à Beaupreau, mais la suppression des 24 kilomètres proposée par M. Benoist ne laisserait plus subsister qu'un tronçon sans tête, sans communication avec Angers, sans exploitation utile.

La proposition de M. Benoist est mise aux voix et rejetée.

La 2^e proposition de M. Benoist, relative à la diminution de subvention pour les lignes du 4^e groupe, est également rejetée par le conseil.

La discussion générale est reprise, et M. Abellard demande qu'on divise en deux parties la première résolution proposée par la commission, qui est trop complexe. On ne doit pas approuver en bloc le travail de la commission sur la proposition des groupes, mais discuter chaque ligne. La commission n'aurait pas dû faire elle-même ce travail, mais demander au conseil général de l'effectuer.

M. Gennevraye dit à M. Abellard que si l'on avait agi ainsi, il aurait été le premier à demander le renvoi devant une commission pour préparer ce travail.

M. Abellard critique la composition du 4^e groupe. Suivant lui, l'intérêt général du département a été méconnu; la ligne la plus utile était le chemin de Saumur à Nantes en ligne droite; on l'a remplacé par une ligne pleine de courbes et de détours.

M. le marquis d'Andigné interrompt M. Abellard pour lui dire que la commission n'avait pas le droit de modifier les lignes votées l'année dernière par le conseil général, qu'elle ne pouvait que faire un choix entre elles.

M. Abellard croit, au contraire, que puisqu'on modifiait les conditions financières du traité, on pouvait changer le tracé; c'était le moment de proposer la ligne directe de Saumur à Nantes sur la rive gauche et d'étudier de nouveau les propositions de M. Heusschen; il fallait en outre s'adresser à la compagnie d'Orléans, qui offre de faire le chemin de Saumur au Mans, celui de Saumur à Bressuire par Doué; enfin le chemin de la vallée du Loir; le tout sans subvention.

M. Abellard se plaint en outre qu'on ait placé en seconde catégorie la ligne de Martigné-Briand à Cholet par Vihiers; si les chemins de cette catégorie n'étaient pas exécutés plus tard, ce serait une lacune regrettable; M. Abellard voudrait, au moins, qu'on rejetât dans le second groupe la ligne de Martigné à Chalonnes et qu'on la remplaçât par la ligne de Martigné à Cholet. Il demande, enfin, que toutes ces questions soient renvoyées devant le conseil réuni en commission générale.

M. Chevalier demande la parole dans l'intérêt de la ville d'Angers, qui a besoin d'être défendue contre les propositions de M. Abellard. On comprend que le représentant d'un des cantons de Saumur soit satisfait de la part qui lui est faite et ne se préoccupe pas du reste du réseau; mais, si on devait faire immédiatement, comme il le demande, la ligne de Saumur à Cholet au lieu

me rend moins mauvais. Je n'ai plus aucun goût pour les folies de notre jeunesse.

— Les pires folies, observa Louis Monot, ne sont pas celles qui se font à Paris.

— Je voudrais bien savoir dans quelle catégorie tu placeras la perte de ma fortune?

— Perdre un million sur l'asphalte est une sottise, sans aucun doute; en repousser quatre qui veulent se donner est bien autrement absurde.

— Claire est étonnamment jolie, fit Saint-Lambert.

Dans sa bouche, cet éloge me déplut. Saint-Lambert continua :

— Tu l'épouseras, tu n'auras pas le sou; mais il te restera, dans dix ou quinze ans, le souvenir de tes bucoliques et une femme qui aura été jolie. Qu'est-ce que la fortune, après tout? Tu en as largement usé pendant sept ans : maison montée, dîners, soupers, femmes, chevaux, chiens, et tout l'attirail d'un luxe effréné; bah! cela ne donne que des tracasseries. Parlez-moi d'un quatrième étage mansardé, tenu par une bonne ménagère...

Satisfaire tous ses caprices, même les plus ridicules, beau plaisir, en vérité! Parlez-moi d'une lutte perpétuelle contre tous ses désirs, même les plus légitimes.

Rien n'est embarrassant comme une bourse pleine; ce doit être une préoccupation très-amusante que celle de ces pauvres diables dont toute l'intelligence s'applique à essayer de joindre les deux bouts.

Il y a des gens qui, pour de l'or, épouseraient une sorcière, quitte à prendre ensuite une maîtresse à l'Opéra; il y en a qui bravent héroïquement la misère pour avoir le bonheur de dire : Mon ange! à une jolie fille qui deviendra grand-mère.

Monot se mit à chanter :

Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

L'ironie mordante de Saint-Lambert m'avait trouvé sans défense. Allais-je retomber sous l'influence de ces deux démons? La Providence ou le hasard vint à mon secours.

Le dîner était fini, la table enlevée, les cigares allumés. Un garçon vint dire à Saint-Lambert :

— Madame demande monsieur.

Il se leva, visiblement contrarié, et sortit.

Me voici arrivé à l'épisode terrible de mon histoire, je l'abrègerai en supprimant beaucoup de détails, mais je ne puis me dispenser de te la raconter, parce qu'elle a fortement influé sur ce que j'appelle ma conversion.

Tu n'a pas oublié que Saint-Lambert habitait depuis plusieurs mois aux environs de Fontainebleau, et qu'il s'était introduit chez lady Blakstone à la faveur d'un accident dramatique, raconté plus haut par Claire de Langenais.

Mes pressentiments ne me trompaient pas : la séduction de lady Blakstone était le but de Saint-Lambert, et ce but il n'avait que trop bien réussi à l'atteindre.

Lui-même nous fit l'histoire de sa vie pendant cette période; il nous retraça tous les pièges dont il avait enveloppé cette malheureuse femme; ainsi que je l'avais bien compris, son dévouement lors de l'incendie, cette belle action qui impressionna si vivement les hôtes de l'hôtel Langenais,

n'avait été qu'une monstrueuse comédie.

Florentine, incapable de céder à une séduction vulgaire, attachée à ses devoirs par la noblesse même de son caractère, avait subi l'entraînement des belles âmes pour tout ce qui semble généreux et grand.

Saint-Lambert s'était drapé dans un byronisme d'emprunt que l'imagination romanesque de la jeune femme avait pris au sérieux. Il s'était donné pour une âme ardente, blessée dans ses aspirations par les glaces de la vie réelle, abreuvée de toutes les désolations, fatiguée du monde et presque de la vie, considérant avec calme une tombe prochaine et plus d'une fois appelée dans les heures du désespoir.

Ainsi s'étaient éveillées dans le cœur de Florentine des sympathies dont elle n'avait pas calculé les dangereuses conséquences.

Il vint un jour où Saint-Lambert, les yeux pleins de larmes factices, le visage pâle et la voix brisée, put lui dire : « Oh! si je vous avais rencontrée plus tôt, s'il m'eût été donné de vous dire : « Voilà ma vie, voilà mon cœur, voilà ma destinée; laissez-moi... »

de la ligne d'Angers à Beaupreau, ce serait une grave atteinte portée au commerce d'Angers.

Les marchandises entre Angers et Montrevault et plus tard Nantes, auraient en effet à parcourir 64 kilomètres de plus que par la ligne d'Angers à Beaupreau; le commerce et l'industrie d'Angers n'accepteraient pas ce surcroît de parcours pour être agréables à Saumur.

M. Abellard demande qu'il soit constaté qu'il réclame une étude sur les projets de M. Heusschen, qui proposait une ligne directe sur Nantes par la rive gauche de la Loire.

M. le comte de Maillé dit que toutes ces propositions ont été étudiées, discutées et repoussées l'année dernière. Le réseau a été voté après un examen long et sérieux. On ne peut revenir constamment sur des résolutions réfléchies et définitives.

M. Juchault demande à répondre à M. Abellard, qui a reproché au réseau départemental d'être inutile, puisqu'on a pu le remplacer par des lignes non subventionnées que proposent d'autres compagnies; cette affirmation inexacte pourrait égarer l'opinion publique, il importe de prouver qu'aucune compagnie n'a offert de construire un réseau susceptible de satisfaire les intérêts du département.

La compagnie d'Orléans, par exemple, propose de faire le chemin de Saumur au Mans; mais la compagnie de Maine-et-Loire fait la même proposition et s'engage à la réaliser dans deux ans. La compagnie d'Orléans propose encore le chemin de Saumur à Bressuire; le réseau départemental contient un tracé de Saumur à Thouars qui est au moins aussi important. Quant au chemin de la Vallée du Loir, que demande la compagnie d'Orléans, cette ligne a toujours été considérée comme indépendante du réseau départemental et venant le compléter. La compagnie d'Orléans ne propose pas autre chose, et son offre n'a rien de commun avec un réseau départemental.

La compagnie de l'Ouest propose, de son côté, le tracé d'Angers à Laval par Segré. Ce tracé sera très-important pour deux de nos cantons, mais il ne peut tenir lieu, pour tous les autres, des lignes du réseau départemental. Il est donc très-injuste de prétendre que ce réseau ne répond à aucun besoin et pourrait être remplacé par des lignes que les grandes compagnies ne proposent pas.

M. Abellard persiste à demander que le conseil général repousse le classement proposé par la commission et se réunisse en commission générale pour procéder à une nouvelle division du réseau.

La proposition de M. Abellard est mise aux voix et repoussée.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 31 décembre 1872, M. Détriché, inspecteur primaire de l'arrondissement de Saumur, a été promu à la première classe de son emploi.

L'inspection des officines de pharmaciens, des magasins de droguistes et épiciers droguistes du département de Maine-et-Loire aura lieu, en 1873, à partir du 1^{er} mai et devra être close le 1^{er} juillet.

Sont nommés *Inspecteurs de la pharmacie*, pour ladite année 1873, les membres des conseils d'hygiène et de salubrité publique ci-après, pour l'arrondissement de Saumur :

MM. Besnard, docteur-médecin, à Saumur; Gautier, ancien pharmacien, à Saumur; Rivaud, ancien pharmacien, à Saumur.

Seront également soumis à l'inspection dont il s'agit, les officiers de santé, les herboristes, les épiciers, les vétérinaires et généralement toutes les personnes tenant des dépôts publics de médicaments ou de substances vénéneuses.

MM. les inspecteurs seront assistés dans leurs visites par les maires, adjoints ou commissaires de police pour dresser procès-verbal de toutes les contraventions qui pourraient être constatées.

Hier soir, il y avait foule au théâtre de Saumur. M. Chantilly nous avait ménagé une représentation d'artistes éminents de Paris, avec le concours de M^{lle} Devoyod, qui prend rang immédiatement après M^{lle} Rachel. L'occasion d'entendre des interprètes habiles est toujours une bonne fortune que l'on ne néglige point dans notre ville, et à ce titre on doit de la reconnaissance au directeur de notre théâtre.

La pièce annoncée était la *Femme de Claude*, de M. Alexandre Dumas fils. Avant d'aborder l'interprétation, M^{lle} Devoyod s'est avancée sur la scène pour faire une conférence sur cette comédie. Elle en a exposé le plan et l'intrigue, si diversement appréciés, et a cherché à justifier les situations impossibles faits aux personnages; elle a terminé en laissant le public juge souverain.

Le juge saumurois a rendu sa sentence; les applaudissements ont été rares, et, sans le talent des interprètes, peut-être n'eût-on pu supporter jusqu'à la fin des scènes aussi pénibles, des situations aussi tendues.

Comme la plupart des pièces de notre époque, la *Femme de Claude* ne vivra pas.

Le temps nous manque pour rendre à chacun un juste tribut d'éloges; tous les artistes se sont acquittés de leur tâche avec le même succès, et, à la fin de la soirée, le public a été heureux de leur donner à tous un témoignage sympathique.

Pour dimanche prochain, M. Chantilly nous annonce le grand drame de Victorien Sardou, *Patrie*. Cette pièce ne peut manquer de faire salle comble.

Le service d'été sur la ligne d'Orléans commencera lundi 5 mai.

Nous pouvons annoncer dès à présent qu'aucun changement n'aura lieu dans le

mouvement des trains à la gare de Saumur.

M^{sr} Grolleau, évêque d'Évreux, est à Rome en ce moment. M^{sr} l'évêque de Nantes doit le rejoindre d'ici peu de jours.

Mercredi dernier, a eu lieu, en audience solennelle de la cour d'appel d'Angers, la lecture des lettres de grâce à la femme Bruère, complice de Gautier, exécuté dernièrement.

La cour d'appel d'Angers a, dans l'affaire de l'hospice de Longué, rendu l'arrêt suivant :

« Attendu qu'il résulte des débats que le 23 septembre dernier, Dupuis, entrepreneur des travaux de maçonnerie exécutés à l'hospice de Longué, avait fait établir un échafaudage volant à dix mètres d'élévation au-dessus d'un passage large de deux mètres donnant accès à l'école des filles; qu'il n'avait pris aucune mesure pour interdire la circulation pendant qu'un ouvrier placé par lui sur cet échafaudage dirigeait la pose d'une pierre d'angle, et qu'au moment où les jeunes filles sortaient de l'école, l'éroulement d'une partie du mur et de l'échafaudage a entraîné la chute de trois ouvriers, dont un a été tué et les deux autres blessés, et atteint neuf jeunes filles dont quatre ont été tuées et cinq blessées;

» Attendu que si l'établissement d'un échafaudage sans pointiers, l'insuffisance de contre poids dans la pierre d'angle et le défaut d'une surveillance continue jusqu'à l'achèvement de la pose, constituent des imprudences, les témoins déclarent que l'éroulement paraît avoir été déterminé par une fausse manœuvre de l'ouvrier, Marchand, qui a fait tomber la pierre sur l'échafaudage; que dès lors il n'est pas établi que la chute des ouvriers ait été causée par la faute de l'entrepreneur;

» Mais attendu qu'en ne faisant pas surveiller ou interdire le passage, et en ne prévenant même pas les institutrices du danger que présentait alors la circulation sous l'échafaudage, Dupuis a négligé de prendre les précautions indiquées par l'usage, et que la gravité des éventualités lui recommandaient plus impérieusement; — que cette négligence a évidemment été la cause de la mort et des blessures des jeunes filles; — et attendu que ces derniers faits constituent les délits prévus et punis par les articles 349 et 320 du Code pénal;

» Par ces motifs, la cour infirme le jugement du tribunal de Baugé, renvoie le prévenu des fins de la plainte en ce qui concerne la mort de Marchand et les blessures de Lailler et Coutard; le déclare coupable d'avoir, par négligence et défaut de précautions, commis involontairement des homicides sur la personne des filles Bouget, Glomet, Beignet et Cailleau, et d'avoir également par négligence et défaut de précautions involontairement causé des blessures aux filles Guy, Delarue, Renault, Vergnot et De-

launay, et par application des articles ci-dessus visés, le condamne à cent francs d'amende et au remboursement envers l'Etat des frais de première instance et d'appel. »

Lundi dernier, un jeune garçon nommé Cottureau, Albert, âgé de 13 ans, domicilié à Montillé (Sarthe), a été arrêté et conduit à la prison de Saint-Calais, sous prévention de tentative de déraillement sur la ligne du chemin de fer, territoire de la commune de Montillé.

Une pierre du poids de 5 kilos avait été placée par ce précoce malfaiteur entre le rail et le contre-rail d'un passage à niveau, ainsi qu'un morceau de bois sur le rail opposé.

Grâce à la vigilance des surveillants, aucun accident n'est arrivé, ces objets ayant été enlevés avant le passage du train de 3 heures 30.

Plus tard, le même surveillant, le sieur Greflion, trouvait encore sur l'un des rails un coussinet en fonte que le jeune Cottureau y avait déposé.

Par un stratagème qui dénote une mauvaise nature, cet enfant avait essayé de faire croire à la culpabilité d'un autre jeune homme complètement innocent.

La Bibliothèque de Saint-Vincent-de-Paul est transférée rue Basse-Saint-Pierre, 6.

Elle est ouverte le mardi et le samedi de chaque semaine, de 2 à 3 heures du soir.

Dernières Nouvelles.

L'Agence Havas communique la nouvelle suivante :

M. Thiers a eu hier matin avec M. Turquet, député de l'Aisne, une conversation analogue à celle qu'il a eue avec M. Arago. M. Thiers aurait dit que la situation est difficile, mais qu'il n'en est pas moins résolu à se maintenir sur le terrain de la République conservatrice.

Il espère que les républicains lui continueront leur confiance, et qu'avec leur aide et celui de tous les conservateurs il pourra surmonter les difficultés de la situation. M. Turquet est sorti très-satisfait de son entretien avec le Président de la République.

Tous les bruits de modifications ministérielles sont formellement démentis.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le *Dictionnaire de la langue française*, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 1^{er} fascicule, CAL à CAR, est en vente.

» sez-moi vous aimer et commencer à vos pieds l'oubli d'un passé plein de ténèbres, » la jouissance d'un avenir illuminé par vous! » quel bonheur sans limites ne m'auriez-vous pas donné! Combien n'aurais-je pas eu de bénédictions pour cette existence que je maudis, maintenant surtout que vous m'avez révélé la possibilité de semblables délices! »

Il vint un jour où Florentine écouta ces paroles brûlantes et n'imposa pas silence aux lèvres qui les proféraient; il vint un jour où elle soupira comme Saint-Lambert, un jour où elle pleura comme lui.

Il vint un jour où elle laissa s'échapper les amertumes de son propre cœur; un jour où elle s'écria comme lui : « Oh! pourquoi ne vous ai-je pas rencontré avant le mariage fatal qui s'élève entre nous? Hélas! faut-il que je traverse la vie sans amour, et que j'enchaîne à jamais mon inféconde jeunesse au cœur flétri d'un vieillard que je ne puis aimer! »

Le jour où elle fit cette confidence, Florentine fut perdue.

Saint-Lambert n'était pas homme à reculer sur le terrain qu'il avait si laborieuse-

ment conquis; il acheva d'égarer, par d'adroits sophismes, cette sensibilité romanesque.

« Vous vous êtes mariée, lui disait-il, sans conscience de l'acte que vous alliez accomplir; vos parents vous ont sacrifiée à un grand nom, à une grande fortune; on a disposé de vous, mais votre cœur vous est resté; on n'a pas pu s'en emparer et le donner à cet homme. Là où le cœur n'est pas, nul n'a le droit de vous obliger à demeurer; vous êtes maîtresse de vous-même, et nul ne peut vous empêcher de reprendre votre liberté.

» Non, Dieu n'a pu bénir l'union de la jeune fille avec l'homme à cheveux blancs. L'union que toutes les bénédictions du ciel fussent venues sanctifier et parer, c'est la nôtre, l'union de la jeunesse avec la jeunesse, de la foi avec l'espérance, de l'amour avec l'amour. Ce que les hommes ont lié, nous avons le droit de le délier; ce que Dieu eût béni, Dieu le bénira.

» Ce que le monde peut appeler une faute, notre conscience doit nous en absoudre. Que nous importe le monde et que nous font ses jugements? Est-ce pour lui que

nous vivons ou pour nous?...

» Laissons là le monde, les envieux et les méchants; fuyons, et qu'il nous oublie comme nous voulons l'oublier nous-mêmes. Oui, fuyons loin de la France, loin de l'Europe, s'il le faut; nous irons chercher un beau ciel où la nature soit demeurée telle que le Créateur l'a faite, et là vous pourrez vous donner sans remords à l'époux que votre cœur a choisi. »

Il vint un jour où Florentine, fascinée par les enivrements de ce langage, oublia sa famille et le monde; l'œuvre de la séduction était consommée.

Une nuit, elle se trouva, presque sans savoir comment elle y était venue, dans une voiture qu'entraînaient des chevaux de poste; Saint-Lambert était auprès d'elle et l'emportait à travers les ombres.

Je n'ai pas voulu te rapporter textuellement notre conversation: ma plume se serait refusée à reproduire le cynisme complaisant qui présidait au récit de Saint-Lambert; je t'ai raconté la séduction de lady Blakstone telle que je la vois et non telle qu'il nous la dépeignait.

Crois-tu qu'il en vint jusqu'à se vanter

du ferme propos où il était de l'abandonner aussitôt que sa fantaisie serait satisfaite!

Monot lui-même s'en étonna.

— Ainsi, dit-il, vous la planterez là un de ces quatre matins?

— Comme ce bout de cigare, dit Saint-Lambert; j'aurai cette faiblesse. Du reste, je crois son mari très-capable de venir me la réclamer.

— Un vieillard de soixante-cinq ans? dis-je d'un air de mépris qui tombait sur Saint-Lambert.

— Passés; mais qui tire le pistolet avec une précision merveilleuse.

— Et s'il te tue?

— Ce sera bien joué, dit Saint-Lambert avec un naturel parfait.

— Et bien mérité. Mais si c'est toi qui le tues?

— Eh bien, ce ne sera pas le premier.

— La mort d'un vieillard te portera malheur.

— Bah! je ne suis pas superstitieux.

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (avril 1873), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 14. — La Chanson de Laouic. — Le Secret de Louis Bouracan, nouvelle. — Calice en vermeil de la chapelle du palais d'Ajuda (Portugal). — Le Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres. — Pensée (Matthesen). — Travail, ordre, économie. — Baratte économique.

N° 15. — La Mosquée Bleue, à Tauris (Perse). — Société. — Le Secret de Louis Bouracan, nouvelle (suite). — Les Indiens d'Amérique. — Les Sciences inconnues de l'avenir. — Bouillon (Belgique); fin.

N° 16. — Le Canal Saint-Martin. — Le Secret de Louis Bouracan, nouvelle (fin). — L'Armure de Henri II, au Louvre. — Mémoires d'Edward lord Herbert de Cherbury (suite). — Le Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres (fin). — Le vieux Greffeur.

N° 17. — Le Palais Gallien, à Bordeaux. — Arboriculture; conseils généraux (suite). — La Saint-Barthélemy; Vesins et Renier. — Ecoles de villages. — Assemblées. — Mollusques comestibles de nos côtes: les Univalves, Sèche et Calmar. — Joubert.

Gravures.

N° 14. — La Chanson de Laouic, par Yan' Dargent (salon de 1872; Peinture). — Calice en vermeil de la chapelle du palais d'Ajuda. — Baratte économique en verre.

N° 15. — La Mosquée Bleue, à Tauris, par Jules Laurens (Salon de 1872; Peinture). — Sculptures indiennes d'Amérique: Pilier en bois, à figures superposées, au fort

Simpson (Amérique du Nord). — Sequoyah (le Cadmus américain). — Fragment du Pater en langue cherokee. — Vue du château de Bouillon.

N° 16. — Navigation souterraine du canal Saint-Martin. — Armure de Henri II, au musée du Louvre. — Cuirasse et grèves de l'armure de Henri II. — Le Vieux greffeur, d'après un dessin à la plume de M^{me} Destriché.

N° 17. — Ruines d'un cirque romain, dit palais Gallien, à Bordeaux. — Mollusques: Patelle commune, Buccin ondulé, Nasse réticulée, Halotide striée, Vignot ou Bigorneau. — Sèche officielle, Calmar. — Joseph Joubert, d'après une lithographie de Vogt.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Entrée principale du palais de l'Exposition universelle de Vienne; les Indiens de l'Amérique du Nord: éclaireurs dans les prairies; un bivouac en forêt; plongeurs à la recherche des épaves du Northfleet; portrait de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères; portrait de M. Barodet, ex-maire de Lyon; les carrières d'Amérique au-dessous du fort de Romainville; Paris: vente de charité, au nouvel Opéra, au profit des orphelins de la guerre; Bordeaux: vue prise de Bacalan; «la Vierge à l'encrier», d'après le tableau de Hugo van der Goes; «le Cabaret de la Tête de Bœuf» d'après le tableau de Georges Morland; portrait de Lafont. — Rébus.

La partie littéraire de cette magnifique publication n'est pas moins remarquable

que sa partie artistique. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'Univers illustré s'est assuré pour le Salon de cette année, ainsi qu'il l'a fait les années précédentes, le précieux concours de M. Armand de Pontmartin. L'éminent critique va commencer immédiatement une série d'articles qui feront sensation dans le monde des arts. Ajoutons que l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une SPLENDE IDE PRIME GRATUITE. On trouvera dans ses bureaux, 3, rue Auber, place de l'Opéra, des renseignements relatifs aux diverses primes sur lesquelles le public peut porter son choix.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr. ; Six mois : 14 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus d'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni

purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande qu'elle ne pouvait même les bras lui élever; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; ses forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES. Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée vend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MAI 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	54 10	»	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	»	»	15	C. gén. Transatlantique, j. juill.	285	»	»	10
4 1/2 % jouiss. mars.	77 50	»	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	472 50	»	»	7 50
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit Mobilier.	410	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	423 75	»	»	6 25
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	987 50	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»
Emprunt 1872.	88 75	»	»	40	Charentes, 400 fr. p. j. août.	357 50	»	»	2 50	OBLIGATIONS.				
— libéré.	86 25	»	»	35	Est, jouissance nov.	503 75	»	»	1 25	Orléans.	276 25	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	215	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	870	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	276	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	385	»	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	582 50	»	»	2 50	Est.	273 50	»	»	»
— 1865, 4 %.	435	»	»	1	Nord, jouissance juillet.	990	»	»	»	Nord.	278 75	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	279	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	792 50	»	»	7 50	Ouest.	268 25	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	245	»	»	2 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	»	»	3 75	Midi.	270 75	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4120	»	»	80	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	945	»	»	»	Deux-Charentes.	248	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	553 75	»	»	6 25	Compagnie parisienne du Gaz.	668 75	»	»	8 75	Vendée.	235	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	17 50	»	»	50					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50	»	»	»										

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DES

LOGES

D'une contenance de 181 hectares

Située communes de la Breille et de Brain-sur-Allonnes, près Saumur (Maine-et-Loire).

Cette propriété, à 20 kilomètres de Saumur, à 40 kilomètres de Bourgueil, près des stations de Varennes et du Port-Boulet, desservie par des routes venant de Saumur, de Bourgueil, de Brain, de la Breille et de Vernoil-le-Fourrier, comprend :

Château en bon état, servitudes, jardins, prairie et vignes formant clos; étang, prés, bois, landes, ferme du château ou du couvent, ferme de la Gagnerie, ferme de Villeneuve;

Belle superficie de bois de futaie, très-belle chasse, pêche.

Entrée en jouissance de suite; toutes facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter les LOGES, au sieur Urbain HUBE, garde de la propriété, et, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Etude de M^e LEMOINE, notaire aux Rosiers.

Commune des Rosiers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, EN NEUF LOTS, Le dimanche 4 mai 1875, à midi, A la Mairie des Rosiers, Par le ministère de M^e LEMOINE, notaire aux Rosiers.

794 PIEDS D'ARBRES

(PEUPLIERS D'ITALIE), SAVOIR :

Sur la route des Rosiers à Longué.

- 1^{er} Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 1 à 100.
- 2^e Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 101 à 200.
- 3^e Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 201 à 300.
- 4^e Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 301 à 400.
- 5^e Lot, comprenant 65 arbres, marqués des numéros 401 à 465.

Sur le chemin allant de la Maison-Neuve à Porteau.

6^e Lot, comprenant 75 arbres, marqués des numéros 1 à 75.

Sur la route des Rosiers à Beauport.

- 7^e Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 1 à 100.
- 8^e Lot, comprenant 72 arbres, marqués des numéros 101 à 172.
- 9^e Lot, sur une pièce de terre appartenant à la commune des Rosiers, située au Cleret, comprenant 82 arbres, marqués des numéros 1 à 82.

S'adresser, pour tous renseignements :

Au Secrétaire de la Mairie des Rosiers; Et à M^e LEMOINE, notaire aux Rosiers, dépositaire du cahier des charges. (192)

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Confortable.

Sur les bords de la Loire et à l'abri des inondations, à 12 kilomètres de Saumur, dans une situation délicieuse.

On y joindrait terres et vignes à proximité.

S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire). (193)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

DES

PERRIÈRES-L'ABBESSE

Située à Fontevault,

Comprenant maison de maître et servitudes, pelouses, pièces d'eau, terres, vignes et bois, contenant 57 hectares, traversée par deux routes, à dix kilomètres de Saumur, quatre kilomètres de Fontevault et du chemin de fer de Saumur à Poitiers.

S'adresser audit notaire. (199)

A CÉDER

UNE

MAISON DE COMMERCE

DE

Rouennerie, Draperie, Toiles

et Bonneterie,

Située dans le meilleur quartier de la ville.

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A VENDRE

OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés,

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint Jean prochaine,

- 1^o UNE PORTION DE MAISON, rue Royale, avec ou sans magasin;
- 2^o UNE AUTRE PORTION DE MAISON, avec jardin, près le pont Napoléon.

S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands

différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

NOUVEAUTÉS.

MAISON GABORIT

Rue Saint-Jean, 6.

On demande un apprenti.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Saumur, imp. de P. GODET.